

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | **CFVU**

Séance du 07 mai 2024

Délibération n° 013-2023

Point 05.04

Point 05.04 de l'ordre du jour**Calendrier dérogatoire 2024/2025 - Faculté de psychologie****EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément à l'arrêté du 19 mai 2006, relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévues par le décret n°90-255 du 22 mars 1990, les étudiants inscrits en master 2ème année mention Psychologie, parcours Psychologie Clinique du Développement - Enfance, Adolescence, Vieillesse, doivent réaliser un stage professionnalisant de 500 heures au sein de structures du secteur social, médical ou médicosocial.

Ce stage professionnalisant vise à conforter leurs capacités d'autonomie en les plaçant dans une (des) situation(s) professionnelle(s) réelle(s) relevant de l'exercice professionnel des praticiens titulaires du titre de psychologue. Les étudiants sont en conséquence amenés à mettre en place, sous la double supervision d'un psychologue praticien référent et d'un enseignant-chercheur référent, un suivi et une prise en charge d'un ou plusieurs patients accueillis au sein de l'institution où ils réalisent leur stage.

De manière à permettre la mise en œuvre des prises en charge psychologiques dans les meilleures conditions, dans le respect de la temporalité des personnes concernées, il s'avère nécessaire de débiter le stage dès le premier semestre de l'année universitaire. En conséquence, l'équipe pédagogique du Master spécialité Psychologie Clinique du Développement et des Apprentissages a opté pour l'organisation de l'année universitaire suivante :

- Stage professionnalisant tout au long de l'année universitaire (dès le mois de septembre)
- Une semaine de cours toutes les deux à trois semaines.

Cette organisation, ainsi que la disponibilité des intervenants, ont amené l'équipe à devoir placer des enseignements sur les 2 semestres de l'année universitaire. Il s'avère que cette organisation alternant tout au long de l'année universitaire semaines de cours / semaines de stage est acceptée non seulement par les étudiants, mais également par les institutions qui les accueillent.

Il s'agit de la même demande de dérogation que l'année dernière.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **calendrier dérogatoire de la Faculté de psychologie**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	24
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté de psychologie

Fait à Strasbourg, le 10 mai 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

Master 2 - Semaines de cours – Année universitaire 2024-2025

Soutenances année 2023-2024	Au choix : 1. Semaine du 8 juillet 2023 ; 2. Semaine en septembre 2024 (à déterminer) Jury : semaine du 8 juillet et suite aux soutenances de septembre
Année 2024-2025 Semaine cours 1	Semaine du 09 septembre 2024
Semaine cours 2	Semaine du 16 septembre 2024
Semaine cours 3	Semaine du 23 septembre 2024
Semaine cours 4	Semaine du 21 octobre 2024
Semaine du 28 octobre 2024 : vacances de la Toussaint	
Semaine cours 5	Semaine du 11 novembre 2024
Semaine cours 6	Semaine du 09 décembre 2024
Semaines du 23 décembre 2024 au 05 janvier 2025 inclus : vacances de Noël	
Semaine cours 7	Semaine du 13 janvier 2025
Semaine cours 8	Semaine du 03 février 2025
Semaine cours 9	Semaine du 10 février 2025 : examen UE2 + cours en fin de semaine
Semaine du 17 février 2025: vacances d'Hiver	
Semaine cours 10	Semaine du 03 mars 2025
Semaine cours 11	Semaine du 31 mars 2025
Semaine cours 12	Semaine du 21 avril 2025
Semaine du 14 avril 2025 : vacances de Printemps	
Soutenance de mémoire année 2024-2025 au choix : 1. Semaine du 07 juillet 2025 ; 2. Semaine en septembre 2025 (à déterminer) Jury M2 semaine du 10 juillet et suite aux soutenances de septembre	

RQ : les UE 1, UE2 et UE3 sont évaluées avec des examens terminaux. En revanche, les autres UE composant la 2^e année du master donnent lieu à une évaluation sous forme de contrôle continu. Le jury aura lieu à la fin de l'année universitaire